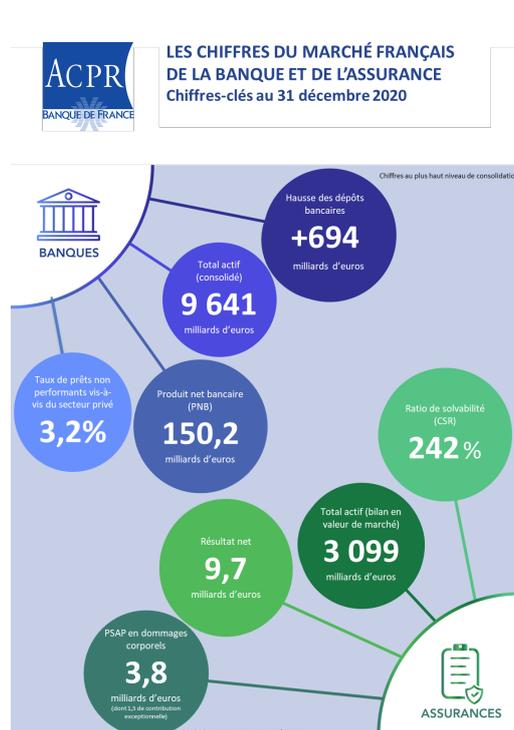


Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2020



L'année 2020 a été marquée par les répercussions financières, économiques et sociales de la crise sanitaire et a enregistré un recul sans précédent de l'activité économique. Dans ce contexte dégradé, les secteurs des banques et des assurances français, forts d'une situation de solvabilité et de liquidité solide, ont contribué, par leur activité de crédit et de financement, à atténuer le choc d'activité sur l'économie réelle et ont accompagné la reprise de l'activité.

Le secteur bancaire français a démontré sa résistance face à une crise économique inédite

L'impact de la crise sanitaire est notable sur l'ensemble des activités bancaires, et au premier chef sur la taille et la structure des bilans. Ainsi, le total de bilan de l'ensemble du secteur bancaire français s'est accru de 970 milliards d'euros (+11%), passant de 8 671 milliards d'euros en 2019 à 9 641 milliards d'euros en 2020.

Du côté de l'actif du système bancaire, cette croissance du bilan s'explique par la hausse des encours de crédit aux ménages, aux entreprises et aux administrations publiques, relativement dynamique (+ 170 milliards d'euros), qui a constitué un facteur important d'accompagnement de l'activité économique.

La crise sanitaire a également eu un impact sur les activités de marché, avec un gonflement inhabituel du portefeuille de négociation (+ 172 milliards d'euros pour l'actif). Cette augmentation s'explique par la préférence des investisseurs pour des actifs plus sûrs et plus particulièrement des opérations de pensions livrées et des placements en obligations souveraines (activités d'intermédiation sur le marché de titres et repo).

En ce qui concerne le passif bancaire, la croissance du bilan s'explique par plusieurs phénomènes concomitants : i) l'accumulation de liquidités par les entreprises, suite à l'octroi massif des prêts garantis par l'État (PGE) et au contexte d'incertitude généré par la crise sanitaire, ii) l'accumulation d'importantes réserves d'épargne par les ménages et iii) les mesures exceptionnelles de la banque centrale européenne (BCE), en particulier les opérations ciblées de financement de long terme (TLTRO III).

Les liquidités accumulées par les ménages et les entreprises, qu'elles soient révélatrices de l'incertitude économique ou qu'elles résultent des contraintes à la consommation lors des périodes de confinement, se sont reportées en grande partie sur les dépôts bancaires (+ 388 milliards d'euros à la hausse de ces dépôts sur un total de 694 milliards d'euros). Ce phénomène, conjugué aux mesures exceptionnelles de refinancement de la BCE, a généré des excédents de liquidité dans les bilans bancaires, qui ont été essentiellement replacés en dépôts à vue auprès des Banques Centrales (+457 milliards d'euros).

La crise sanitaire et économique a aussi pesé sur le résultat net du secteur bancaire, en baisse de 8,3 milliards d'euros, et plus généralement sur sa rentabilité, en raison notamment d'une hausse du coût du risque. En revanche, elle n'a pas entamé la solvabilité du secteur, qui s'est renforcée, notamment sous l'effet des mesures temporaires d'interdiction de distribution des dividendes.

Le secteur de l'assurance reste solide en dépit des conséquences de la crise et de l'environnement persistant de taux bas, voire négatifs

Le secteur français de l'assurance a été marqué par la combinaison de la crise sanitaire et économique d'une part, de la poursuite de l'épisode de baisse des taux d'intérêt d'autre part, les taux d'intérêt des obligations d'État à long terme s'établissant à des niveaux négatifs presque toute l'année 2020.

L'environnement de crise a pesé sur la croissance du secteur en 2020, dont le total de bilan progresse seulement de 3 % par rapport à 2019 alors que la croissance s'établissait à +8 % l'année précédente.

S'agissant de l'activité vie, le surcroît d'épargne accumulé lors du confinement ne s'est pas orienté vers les produits d'assurance-vie, dont la collecte nette a connu une forte diminution au premier semestre 2020, sous l'effet notamment des décisions de gestion des assureurs. La collecte brute en assurance-vie s'est ainsi, bien davantage que les années précédentes, orientée vers les supports en unités de comptes au détriment des supports en euros. Toutefois, les rachats en assurance-vie sont restés contenus pendant la crise, confirmant la confiance des épargnants dans ces produits.

L'activité non vie a été marquée par l'impact de la crise sur la sinistralité, qui a pesé sur les charges incombant aux assureurs et s'est répercutée sur les équilibres techniques, notamment pour certaines branches d'activité.

La mise en place de la contribution exceptionnelle pour les organismes de complémentaires santé a très largement compensé le niveau moindre des dépenses du fait du premier confinement au

printemps. Cette contribution constitue une provision pour sinistres à payer portant sur les exercices 2020 et 2021.

Ainsi, le marché de l'assurance a bien résisté, avec des niveaux de fonds propres en moyenne 2,4 fois supérieurs au capital de solvabilité requis pour faire face aux risques, et ce en dépit du niveau bas des taux d'intérêt. Les dispositions réglementaires mises en place ont contribué à limiter également l'impact des taux bas sur la solvabilité des assureurs. C'est notamment le cas avec la mise en place, fin 2019, de l'arrêté relatif aux fonds excédentaires en assurance-vie qui, sous certaines conditions, autorise les assureurs vie à prendre en compte une partie de la provision pour participation aux bénéficiaires (PPB) dans les fonds propres éligibles en couverture des exigences de capital. Pour les assureurs vie, l'application de l'arrêté sur les fonds propres excédentaires du 24 décembre 2019 continue de constituer, fin décembre 2020, un facteur de soutien important.

La résilience du secteur malgré les effets de la crise conforte sa position en Europe. Le marché français de l'assurance demeure en effet en 2020 le premier marché européen en termes de bilan.

À l'instar des leçons tirées des crises précédentes, du renforcement et de l'amélioration de la supervision prudentielle, la période actuelle démontre qu'un système financier solide et résilient est un atout indispensable pour amortir un choc non anticipé de grande ampleur. Plus que jamais, l'ACPR veille sur la stabilité financière des deux secteurs, afin notamment de garantir leur capacité à poursuivre activement le financement de l'économie en toute circonstance.